

DEPARTEMENT **PAS DE CALAIS** ARRONDISSEMENT **ARRAS**
CANTON **ARRAS-2** Commune d'**ATHIES**

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 8 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS: Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Bernard DURAND, Maxime GOUBET, Anthony LENGLET, Claude CAUET, et Gaëtan AMEELE.

Mesdames Mélanie PAWLAK, Christine VALLEZ, Pascale BINET, Clotilde LESAIN et Dominique KOLACZYK

ABSENTS : monsieur Laurent CARTIGNY

PROCURATIONS :

Corinne LEFRANC pour Clotilde LESAIN
Katarina LESOING pour Pascale BINET
Caroline LEFEBVRE pour Gaëtan AMEELE

Madame Christine VALLEZ est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du mercredi 23 juin 2021
Pour: 11 Contre: 3 Abstention: 0
(soit 16 délibérations transmises en Préfecture)
2. Convention de partenariat avec la CUA dans le cadre de la demande de subvention « Réact-EU » (convention en annexe)

Monsieur A LENGLET présente ce dossier qui offre la possibilité aux communes de percevoir une subvention sur les dépenses liées au Covid 19 dans le cadre de leur développement numérique. Pour notre commune, ces dépenses d'investissement ont été liées à la mobilité informatique favorisant le travail à distance des employés administratifs ainsi que la dématérialisation de la réservation et le paiement des services de cantines et de garderie.

Cette subvention couvre 80% des dépenses matériel.

delib N°2021.036 Pour 14 contre :0 abstentions :0

3. Sollicitation de la FDE 62 et de la CUA dans le cadre d'une demande de subvention relative au « projet SEVE ».

Considérant le dossier de demande de subvention relatif au projet de renouvellement des points d'Eclairage Public, relatif au projet SEVE.

Ces travaux permettraient de réduire de plus de 70% la consommation d'énergie relative à l'E.P de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite auprès du président de la FDE 62 une subvention de **270€ HT** par lanterne.

delib N°2021.037 (fde62) Pour 14 contre : 0 abstentions :0

Considérant le dossier de demande de subvention relatif au projet de renouvellement des points d'Eclairage Public, relatif au projet SEVE.

Ces travaux permettraient de réduire de plus de 70% la consommation d'énergie relative à l'E.P de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite auprès du Président de la **Communauté Urbaine d'Arras** une subvention une subvention de **400€ HT** par lanterne, dans la limite de 50% du montant restant à charge pour la commune

Délib N°2021.038 (CUA) Pour 14 contre : 0 abstentions :0

4. Rapport de la CLECT de la CUA du 01/07/2021 (rapport en annexe)

Relatif au transfert des charges des piscines d'ARRAS et d'ACHICOURT au 01/01/2022

Madame Binet précise que les communes rurales dont Athies ne seront pas impactées

- d'**APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} juillet 2021 joint en annexe à la présente délibération ;

delib N°2021.039 Pour 14 contre :0 abstentions :0

5. Règlement intérieur du cimetière communal (joint en annexe)

Madame Le Maire précise que le règlement intérieur du cimetière est de sa compétence dans le cadre de son pouvoir de police.

Toutefois, le conseil municipal doit délibérer sur le délai de rotation en vertu de l'article R2223-5 du CGCT. Ce délai est précisé dans l'article 22 du règlement joint et il doit être au minimum de 5 ans.

Monsieur G.AMEELE évoque le règlement datant de 2001 et demande le nombre de tombes à récupérer madame le Maire annonce une trentaine de reprise de concessions

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De fixer ce délai à 5 ans

delib N°2021.040 Pour 14 contre :0 abstentions :0

6. Modification du temps travail d'un emploi à temps non complet.

Madame le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2011 du poste créer à temps incomplet pour le service cantine et la nouvelle réorganisation du poste de la cantine mais aussi de la Médiathèque, donc du passage à temps complet du poste.

delib N°2021.041 Pour 14 contre :0 abstentions :0

7. Questions diverses

A Monsieur AMEELE relate l'article dans le journal interne prêtant à confusion sur les commissions que les nouveaux membres ont intégrées.

Madame Vallez confirme les commissions qu'ont intégré madame Lefebvre et madame Kolaczyk .

Monsieur AMEELE regrette qu'aucun de ses 2 colistiers ne soit représenté dans La CCID, madame le Maire précise que le choix revient à la Direction des Impôts d'Arras.

B Monsieur AMEELE relate l'avis d'appels d'offres paru dans la Voix du Nord lancé le 25 juin 2021 par la CUA et la commune pour la construction de deux classes maternelles, d'une garderie et d'une cantine.

Monsieur AMEELE indique un vice de procédure en précisant que la délibération devait intervenir avant la parution de l'annonce.

Il s'étonne faisant partie de la CAO ne de ne pas avoir été convoqué pour l'ouverture des plis.

Madame le Maire précise que la CAO n'a pas encore eu lieu et que les plis n'ont pas été ouverts à ce jour et lui précise que la décision de lancer les appels d'offre pour les architectes a eu lieu en commission travaux dont il fait partie.

C Madame Dominique KOLACZYK lit un courrier daté du 13 septembre 2021 d'un athésien vigilant au sujet de bornage et limites de séparation entre le Domaine Public communal et le domaine privé. Madame le maire demande que le courrier lui soit remis ; monsieur G AMEELE lui remet . Madame Le Maire lui précise qu'une réponse sera apportée au prochain conseil municipal

D Monsieur G AMEELE Intervient pour les repas de cantine scolaire « sandwiches d'un vendredi » qui deviennent habituels le vendredi.

Madame le Maire précise que les menus sont établis sur une période et que des repas à thème peuvent modifier les menus prévus.

E Monsieur AMEELE relate les doléances des riverains de la résidence des oiseaux proches de la future construction relative au permis de construire « Européan Homes » , donc de la mitoyenneté , du manque d'informations et de la venue d'un géomètre sur le terrain,et regrette que la commune ne soit pas représentée

Il s'en étonne et demande une réunion publique et la communication de documents pour plus de clarté à savoir :

panneau d'affichage : 59 logements , le journal athésien : 60 logements et les 65 logements du départ.

Madame le Maire précise qu'elle n'a jamais été convoquée à cette réunion et qu'un RDV est prévu avec la société pour cadrer ce problème début octobre.

Pour les riverains Madame Le Maire a déjà demandé la tenue d'une réunion publique qui n'a pu se faire à cause de la crise sanitaire.

Madame La Maire a adressé un courrier à chaque habitant ayant une mitoyenneté avec le projet de résidence en précisant qu'elle restait à leur disposition.

Pour le nombre de logements madame le maire indique que le nombre a diminué car elle a bataillé pour ne pas avoir de collectifs soit les « 5 BB cubes » qui ont été remplacés par des « individuels ».

- Les riverains de cette cité demandent également l'entretien des Espaces verts.

- Il évoque la voirie et les plaques d'égouts sonores
- B DURAND répond qu'il est intervenu auprès de la CUA pour évoquer ce problème et madame le Maire indique qu'elle relancera également la CUA de son côté.

- F Madame Dominique KOLACZYK évoque les radars pédagogiques installés en approuve la décision mais regrette la période trop courte,

Monsieur B Durand répond que plusieurs communes sollicitent le prêt pour ce radar pour cette étude comportementale et que l'achat serait trop onéreux.

il évoque au calendrier la prochaine réunion le 12 octobre à 18h00 de la commission sécurité routière.

Monsieur AMEELE revenant sur la raquette demande combien doit faire au minimum les dimensions d'accès à cette raquette.

Madame le Maire évoque qu'une procédure est en cours à ce sujet et qu'elle ne peut y répondre.

Madame le Maire clôt la séance à 19h55'

Le Maire